



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

*Cabinet du Préfet
Service régional et départemental de la communication interministérielle
03.80.44.64.44*

Dijon, le 27 janvier 2016

Plan de soutien à l'élevage français
Le gouvernement renforce ses mesures de soutien aux éleveurs
et les étend à d'autres secteurs en difficulté
Le point en Bourgogne-Franche-Comté

Compte tenu de la persistance de la crise dans le secteur de l'élevage, le gouvernement a annoncé le 26 janvier 2016 un renforcement des mesures conjoncturelles de soutien à l'élevage annoncées le 3 septembre 2015 et pour certaines, une extension aux filières végétales qui rencontrent également des difficultés. Les productions touchées par des problématiques sanitaires (FCO, grippe aviaire) ou climatiques (sécheresse 2015), seront également soutenues.

1. Bilan du Plan de Soutien à l'Élevage (PSE) en Bourgogne-Franche-Comté à ce jour

Une première enveloppe a été déléguée en région pour un montant de 9,3 M€ au titre des aides à la trésorerie (Fonds d'allègement aux charges, volet A). Les montants mobilisés par les remises prestations sociales et impôts sont encore en cours de calcul pour la Bourgogne-Franche-Comté. Leurs montants seront à additionner à l'enveloppe de 9,3M€.

6 129 dossiers ont été reçus en cellule d'urgence et 3293 ont pu être retenus (éligibles et priorisés) et ont été transmis à 75% à FranceAgriMer à ce jour pour paiement.

Par ailleurs, la MSA a mis en place la possibilité d'un changement d'assiette de cotisation pour les exploitations en très forte difficulté, **c'est à dire ayant eu un revenu inférieur à 4 184 euros au titre de l'année 2015.**

2800 demandes ont été reçues en Bourgogne sur lesquelles, 1334 ont été accordées car étant éligibles.

704 demandes ont été reçues en Franche-Comté sur lesquelles, 520 ont été accordées car étant éligibles.

2. Les annonces gouvernementales sont les suivantes (données chiffrées nationales) :

- **35 M€ seront consacrés aux indemnisations de la FCO** pour les éleveurs (31 M€) et les commerçants de bestiaux (4M€).

- **Une indemnisation est prévue pour les éleveurs touchés par la sécheresse de l'été 2015** avec des missions d'expertises dans les zones qui n'ont pas été reconnues en première instance.

- **125 millions d'euros viendront compléter le Plan de Soutien à l'Élevage (PSE) :**

- 50 M€ de Fonds d'allègement des charges (FAC)
- 50 M€ de prises en charge de cotisations MSA

- 25 M€ pour prolonger l'année blanche jusqu'au 30 juin 2016 et l'étendre à d'autres filières de production également en difficulté (céréalières, notamment dans les zones les moins fertiles, et producteurs de légumes).

• **Des aides de trésorerie (ATR) seront mises en place dans l'attente du paiement des aides de la PAC pour les MAEC**, les mesures de soutien à l'agriculture biologique ainsi que les aides couplées végétales et le paiement de l'assurance-récolte. Cela représente une avance de trésorerie d'environ 500 M€.

Pour toute demande individuelle, merci de vous adresser à la cellule d'urgence de la DDT de votre département :

Côte d'Or	ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr
Doubs	ddt-ear@doubs.gouv.fr
Jura	ddt-sea@jura.gouv.fr
Nièvre	ddt-sea@nievre.gouv.fr
Haute Saône	ddt-information-sea@haute-saone.gouv.fr
Saône-et-Loire	ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
Yonne	ddt-sea@yonne.gouv.fr
Territoire de Belfort	ddt-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr